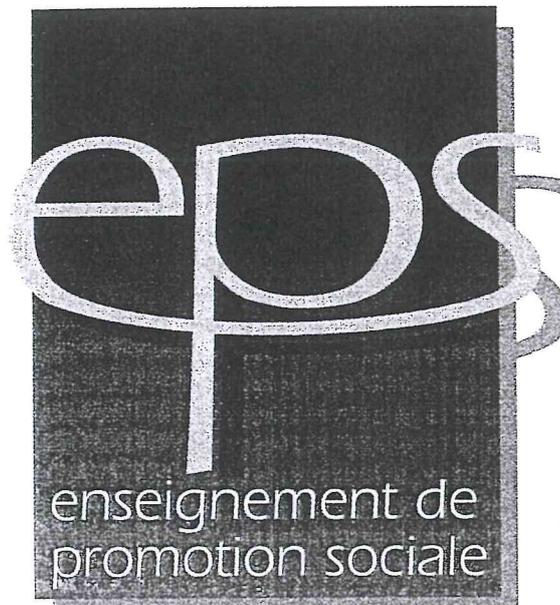


2855/2

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

8 bis

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

INFORMATIQUE - INITIATION À L'INFORMATIQUE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE TRANSITION - DEGRÉ SUPÉRIEUR

CODE: 750101U21D1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RÉSEAUX

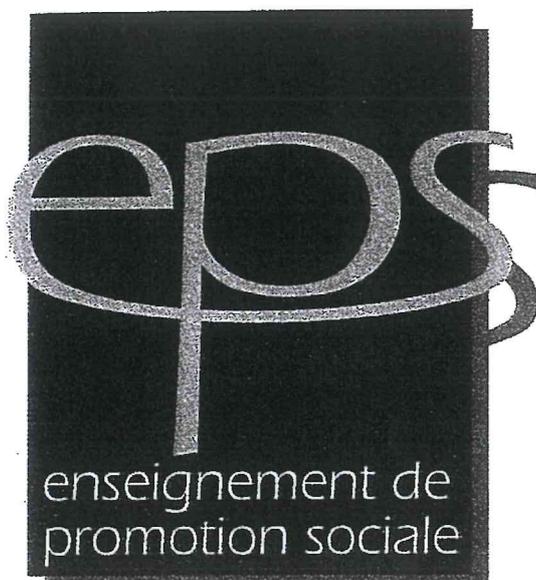
Coût de semaine de formation : 709

Approbation du Gouvernement sur avis conforme de la Commission de concertation: 23 juillet 1993

26PE11

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE 8 bis
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

INFORMATIQUE - INITIATION À L'INFORMATIQUE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE TRANSITION - DEGRÉ SUPÉRIEUR

CODE: 750101U21D1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RÉSEAUX

Approbation du Gouvernement sur avis conforme de la Commission de concertation: 23 juillet 1993

INFORMATIQUE - INITIATION À L'INFORMATIQUE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE TRANSITION - DEGRÉ SUPÉRIEUR

1. FINALITÉS

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit:

1.1.a. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.

1.1.b. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

1.2.a. Permettre de répondre de manière raisonnée à l'informatisation par la compréhension des concepts mis en jeu.

1.2.b. Familiariser à l'utilisation de l'informatique dans différents contextes: social, professionnel, familial, scolaire, ...

1.2.c. Initier aux techniques et connaissances de base nécessaires à l'utilisation de systèmes informatiques.

1.2.d. Développer des attitudes critiques vis-à-vis du traitement automatique de l'information.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- Comprendre à la lecture et à l'audition, un texte du niveau de l'enseignement secondaire inférieur.
- Exécuter des consignes orales simples.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu:

Un titre de fin d'études du niveau secondaire inférieur.

3. HORAIRE MINIMUM

3.1. Dénomination des cours	Classement	Nombre de périodes
Laboratoire d'informatique	CT	10
3.2. Part d'autonomie		-
	Total des périodes	<hr/> 10

NB: 1 période comporte 50 minutes.

4. PROGRAMME

L'objectif général de cette unité est de familiariser l'étudiant avec l'environnement informatique auquel il est ou il sera confronté dans son milieu familial, professionnel, social, scolaire.

L'étudiant sera capable de:

1. Présenter le schéma global d'un système informatique.
2. Reconnaître les divers éléments susceptibles d'être utilisés dans un environnement informatique:
 - unité centrale;
 - connexions (portes séries/parallèles, souris, ...);
 - périphériques;
 - mémoires de masse.
3. Utiliser un système qui permet d'effectuer les opérations élémentaires sur les mémoires et leurs contenus.
4. Utiliser divers programmes (les programmes d'application se rattachant à l'activité professionnelle réelle ou potentielle de l'étudiant seront privilégiés).
5. Manipuler un clavier alphanumérique dans un contexte informatique.
6. Mettre en évidence les services que procure l'outil ainsi que les dangers encourus par un emploi abusif ou inconsidéré d'environnements informatiques dans divers contextes (exemples: enseignement, sciences et techniques, industrie, administration, commerce, services publics).

Recommandations

1. On encouragera le respect des règles ergonomiques.
2. On évitera l'utilisation gratuite d'un jargon technique. Il suffira à l'étudiant d'acquérir assez de vocabulaire technique pour lui permettre de suivre les instructions et de comprendre une information proposée par une fiche technique élémentaire.

5. FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

La compétence de l'étudiant sera jugée suffisante si, placé dans la situation suivante:

- face à un système informatique connu et sur lequel sont installés plusieurs programmes;
- en respectant le temps alloué;
- en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique;
- en utilisant les commandes appropriées;

il est capable de:

- pour le système (deux essais maximum):
 - vérifier que le système informatique est prêt à l'emploi;
 - charger un programme proposé à partir d'une mémoire de masse;
 - passer correctement un programme rencontré;
 - sortir d'un programme;
 - arrêter le système et de le laisser prêt pour l'utilisateur suivant;
- pour le clavier:
 - déplacer le curseur;
 - utiliser la barre d'espace, la touche «retour» et celle d'effacement;
 - introduire des données numériques (avec/sans pavé numérique) et des données alphanumériques (minuscules/majuscules);
- pour les éléments:
 - identifier sur un schéma proposé, les composants d'un environnement informatique étudié;
 - différencier des éléments tels que les connexions, les périphériques.

6. PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et plus de vingt étudiants par groupe.

Ce dossier peut être obtenu au prix de 50 francs, éventuellement augmenté de frais d'expédition, au Centre technique de l'Enseignement de la Communauté française, route de Bavay, 2B à 7080 Frameries, tél. (065)66 73 22, fax (065)66 14 21.